

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2454

10 septembre 2015

SOMMAIRE

AAE Wagon Finance S.A.	117751	Auda Capital Feeder GP S.à r.l.	117748
A Capital Louvre Property	117748	Auda Capital GP S.à r.l.	117748
Adara Ventures II S.C.A., SICAR	117746	Auris Administration S.à r.l.	117748
Adara Ventures II S.C.A., SICAR	117750	Auxi International S.à r.l.	117777
Adecco Coordination Center N.V., Luxembourg Branch	117752	Ave Este Luxembourg S.à r.l.	117750
Advent Phoenix (Luxembourg) Holding S.à r.l.	117750	AW Real Estate UK	117766
Advent Phoenix (Luxembourg) Holding S.à r.l.	117752	Bayamo International S.à r.l.	117777
Advent Phoenix (Luxembourg) S.à r.l.	117747	B&B Concepts S.A.	117780
Aina Hospitality S.à r.l.	117753	Blumenthal Investholding S.à r.l.	117786
Alba Investments S.A.	117789	Clareant European Direct Lending Fund II (Holding) SCSp	117788
Al Maha Investment Company S.à r.l.	117749	emb facilities S.A.	117750
Altor I S. à r.l.	117751	Eren Industries S.A.	117784
Altor Valot Holding S.à r.l.	117747	Eren Participations S.A.	117782
Amaggi Luxembourg S.à r.l.	117746	Global Brands S.A.	117773
Ameriforge International	117747	Guardian Europe S.à r.l.	117790
Aporia Invest S.à r.l.	117753	Infinity Energy S.A.	117773
Ardian Software S.C.S.	117751	o7o	117748
Argos S.A.	117753	Saumoret S.A.	117746
Artar Holding Luxembourg S.à r.l.	117754	Société Financière et Industrielle de l'Ouest	117746
ARTEC Group S.à r.l.	117753	SOLARgest S.A.	117752
Arthur D. Little Luxembourg	117792	United Professional Media S.à r.l.	117752
Atrium Development S.A.	117747	Valore VIP-O S.à r.l.	117752
A.T.T.C. (Advisors in Trust and Tax Consultants) SA	117750	Violin S.A.	117749
Auchan International S.A.	117792	Welfare S.A.	117749
		WTG Holding S.à r.l.	117749

Saumoret S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 33.234.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015123491/10.

(150133585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2015.

Société Financière et Industrielle de l'Ouest, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 152.903.

Extrait de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue en date du 14 juillet 2015

L'assemblée prend acte de et accepte la démission de Madame Susanna FERRON de son poste d'administrateur et décide de nommer en remplacement Madame Ludivine ROCKENS, employée privée, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg. Le mandat du nouvel administrateur ainsi nommé viendra à échéance lors de l'assemblée générale à tenir en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2015123517/14.

(150133005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2015.

Adara Ventures II S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 177.997.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 9 juin 2015, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de Deloitte Audit, avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2015.

Référence de publication: 2015123670/14.

(150134546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Amaggi Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 144.097.

Dépôt rectificatif des comptes annuels se terminant au 31 Décembre 2013 enregistrés et déposés au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, le 31/12/2014, référence L140235304

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Juillet 2015.

Amaggi Luxembourg S.à.r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Manager

Référence de publication: 2015123724/16.

(150134154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Advent Phoenix (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 153.039.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2015.

Référence de publication: 2015123675/10.

(150133788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Altor Valot Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: SEK 450.100,00.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 148.514.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015123722/13.

(150134029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Ameriforge International, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 128.187.

Extrait rectificatif: modification du dépôt n° L150127133

Il est porté à la connaissance du Registre de Commerce et des Sociétés que Monsieur Samford Curtis a été nommé gérant A de la Société en date du 8 juin 2015 et non en date du 25 juin, en remplacement de Monsieur Gean Stalcup, démissionnaire en date du 8 juin 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2015.

Pour Ameriforge International S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015123727/16.

(150134031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Atrium Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 127.123.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 26 juin 2015

Les actionnaires acceptent à l'unanimité la démission de Mme Muriel Sam de son mandat d'administrateur catégorie A. Les actionnaires nomment à l'unanimité, en remplacement de celle-ci, M. Marcin Pawlowski, demeurant professionnellement au 1, Rue Petermelchen L-2370 Howald.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale tenue en l'année 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Pour la société

Référence de publication: 2015123733/15.

(150133757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Auda Capital GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 187.680.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Compliance Partners S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2015123735/11.

(150133835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Auris Administration S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 193.535.

Extrait des résolutions des associés en date du 14 juillet 2015

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- de nommer Michael Anatolitis, né le 13 octobre 1980 à Lefkosia, Chypre et résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, aux fonctions de gérant de la Société avec effet au 15 juillet 2015 et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 22 juillet 2015.

Référence de publication: 2015123736/14.

(150134792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Auda Capital Feeder GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 189.359.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Compliance Partners S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2015123734/11.

(150133881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

A Capital Louvre Property, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 188.661.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015123668/9.

(150134296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

o7o, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8212 Mamer, 15, rue du Baerendall.

R.C.S. Luxembourg B 187.156.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015123664/9.

(150134491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Violin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 157.097.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2015123602/13.

(150133472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2015.

Welfare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 59.277.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au Siège Social en date du 11 mai 2015

L'Assemblée accepte la démission de Mme Heike HEINZ de son mandat de commissaire aux comptes et nomme en son remplacement M. Denis BOUR, né le 19 août 1961 à Metz (France), demeurant professionnellement au 2, rue Wilson, L - 2732 Luxembourg jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
WELFARE S.A.
Un mandataire

Référence de publication: 2015123607/15.

(150133074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2015.

WTG Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 154.696.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Juillet 2015.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2015123625/12.

(150133109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2015.

Al Maha Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 123.790.

La Société prend acte qu'une erreur a été commise lors de l'inscription de la société QHotels B.V. en tant qu'associé de la Société. En effet le numéro d'immatriculation de QHotels B.V. auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam est le 34280949.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 23 juillet 2015.

Référence de publication: 2015123679/14.

(150134089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Advent Phoenix (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 152.885.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2015.

Référence de publication: 2015123673/10.

(150133787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Adara Ventures II S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 177.997.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2015.

Référence de publication: 2015123671/11.

(150134768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

emb facilities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 147.938.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015123663/10.

(150134410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

A.T.T.C. (Advisors in Trust and Tax Consultants) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 72.915.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nico Patteet

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2015123669/11.

(150134468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Ave Este Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 136.210.

Les comptes annuels 31 décembre 2014, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Ave Este Luxembourg S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015123737/12.

(150134857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

AAE Wagon Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 76.451.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 26 juin 2015, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Delphine André, administrateur de classe B, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Mark Stevenson, administrateur de classe A, avec adresse professionnelle au 4, Neuhofstrasse, 6340 Baar, Suisse

- Markus Basler, président du conseil d'administration, avec adresse professionnelle au 4, Neuhofstrasse, Business Center Neuhof, 6341 Baar, Suisse

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

2. Nomination de Emmanuel Jamar de Bolsee, avec adresse professionnelle au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, au mandat de d'administrateur de classe A, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

3. Acceptation de la démission de Sandra Rolland, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat d'administrateur de classe B, avec effet immédiat;

4. Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé de KPMG Luxembourg, avec siège social au 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Référence de publication: 2015123738/27.

(150134479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Altor I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 122.675,00.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 115.998.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015123756/13.

(150134002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Ardian Software S.C.S., Société en Commandite simple.**Capital social: USD 10.209.098,00.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 186.618.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 30 juin 2015, les associés ont décidé de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de PwC, avec siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Référence de publication: 2015123730/14.

(150134387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Advent Phoenix (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 152.885.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 juillet 2015.
Référence de publication: 2015123674/10.
(150134663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Valore VIP-O S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 177.850.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société
Un mandataire*

Référence de publication: 2015123582/11.
(150133553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2015.

United Professional Media S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 426.618.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 96.550.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 juillet 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015123574/11.
(150133342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2015.

Adecco Coordination Center N.V., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8070 Bertrange, 5, Z.A.I. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 157.704.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015123743/10.
(150134756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

SOLARgest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 162.469.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2015.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2015123524/12.
(150133570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2015.

Aina Hospitality S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 21, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 189.163.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 8. Juli 2015.
Für gleichlautende Abschrift
Für die Gesellschaft
Maître Carlo WERSANDT
Notar

Référence de publication: 2015123751/14.
(150134058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Argos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 85.445.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARGOS S.A.
Un mandataire

Référence de publication: 2015123764/11.
(150134270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Aporia Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, boulevard J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 195.943.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 20.07.2015

Il ressort des résolutions prises par l'associé unique en date du 20.07.2015 que:

- Le siège social de la société est transféré au 35a Boulevard J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- Mme Noeleen GOES-FARRELL, née le 28.12.1966 à Dublin, demeurant au 35a Boulevard J.F. Kennedy, L-1 855 Luxembourg est nommée gérant unique de la société pour une durée indéterminée.

Certifié sincère et conforme
POUR LA SOCIETE

Référence de publication: 2015123763/15.
(150134780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

ARTEC Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 172.584.

Résolution du 22 Avril 2015

Conformément à la vente de parts sociales intervenue en date du 22 avril 2015 entre Daniela SESSA d'une part avec adresse Via Traversa A.Suppa I-89851 FRANCICA et HIT Advisory Sàrl RC B 74895 d'autre part avec siège social L-1930 Luxembourg, 68 Avenue de la Liberté. HIT Advisory Sàrl est désormais le détenteur de cinq cent parts sociales de la société Artec Group S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015123766/14.
(150134513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Artar Holding Luxembourg S.à r.l., Société Anonyme Unipersonnelle.
Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 198.685.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth of July.

Before us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Mr. Abdul Rahman Saad A. Al Rashid, born in Al Ehsa (Saudi Arabia) on 17 September 1936, residing at P.O Box 9102, Riyadh 11413, Saudi Arabia,

here represented by Mr. Frank Stolz-Page, clerck de notaire, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Riyadh (Saudi Arabia), on 9 July 2015.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name ARTAR Holding Luxembourg S.à r.l. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

2.5 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at fifteen thousand euro (EUR 15,000), represented by (i) one thousand five hundred (1,500) class A shares (the "Class A Shares"), (ii) one thousand five hundred (1,500) class B shares (the "Class B Shares"), (iii) one thousand five hundred (1,500) class C shares (the "Class C Shares"), (iv) one thousand five hundred (1,500) class D shares (the "Class D Shares"), (v) one thousand five hundred (1,500) class E shares (the "Class E Shares"), (vi) one thousand five hundred (1,500) class F shares (the "Class F Shares"), (vii) one thousand five hundred (1,500) class G shares (the "Class G Shares"), (viii) one thousand five hundred (1,500) class H shares (the "Class H Shares"), (ix) one thousand five hundred (1,500) class I shares (the "Class I Shares"), and (x) one thousand five hundred (1,500) class J shares (the "Class J Shares", and together with the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares and Class I Shares the "Shares" and each a "Class"), with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

6.5 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of a Class, in whole but not in part, consisting in the repurchase and cancellation of all Shares in issue of such Class as may be determined from time to time by the board of managers

6.6 The Shares shall be repurchased in reverse alphabetical order of the Classes, starting with the Class J Shares.

6.7 Subsequent Classes shall only become available for repurchase once all the Shares of the preceding Class have been repurchased in full. Each Class becoming available for repurchase according to the rule specified in this article 6 shall be referred to as the "Relevant Class of Shares".

6.8 The Relevant Class of Shares shall be repurchased and cancelled for an aggregate price equal to the fair market value of such Class as determined in article 6.11 below (the "Total Cancellation Amount").

6.9 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class (in the order provided for in article 6.6), such Class gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class to the Available Amount (as defined below) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each Share of the Relevant Class of Shares held by them and cancelled.

6.10 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount (as defined below) by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.

6.11 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers on the basis of the relevant interim accounts of the Company as of a date not more than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class. The Total Cancellation Amount for each Class shall be the Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled) of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class unless otherwise resolved by the board of managers provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled). The board of managers can choose to include or exclude in its determination of the Total Cancellation Amount, the freely distributable share or assimilated premium either in part or in totality.

6.12 The Available Amount shall be the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the holders of Shares of the relevant Class would have been entitled to distributions according to articles 22 and/or 23 of these articles of association, (i) increased by any freely distributable reserves including, as the case may be, the amount of the share premium or assimilated premium and legal reserve reduction relating to the relevant Class to be cancelled, and (ii) reduced by (a) any losses (including carried forward losses), (b) any sums to be placed into non-distributable reserves, each time as set out in the relevant interim accounts and (c) any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: $AA = (NP + P) - (L + LR + LD)$. Whereby: AA= Available Amount; NP= net profits (including carried forward profits); P= any freely distributable reserves including, as the case may be, the amount of the share premium reduction and legal reserve reduction relating to the Class to be cancelled; L= losses (including carried forward losses); LR = any sums to be placed into non-distributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of association; LD = any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP.

6.13 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. Meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers composed of class A managers (the “Class A Managers”) and class B managers (the “Class B Managers”). The Class B Managers shall be Luxembourg residents.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers, the board of managers may deliberate or act validly only if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager is present or represented at the meeting.

16.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers, decisions shall be taken by a majority of the managers present or represented including at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

16.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager (including by way of representation). Copies and excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager (including by way of representation).

Art. 18. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signature of at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager (including by way of representation) or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision**Art. 20. Auditor(s).**

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon as and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 In the event of a distribution, amounts distributed shall be allocated as follows:

(i) Class A Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifty-five per cent (0.55%) per year of the nominal value of the Class A Shares issued by the Company;

(ii) Class B Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifty per cent (0.50%) per year of the nominal value of the Class B Shares issued by the Company;

(iii) Class C Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point forty-five per cent (0.45%) per year of the nominal value of the Class C Shares issued by the Company;

(iv) Class D Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point forty per cent (0.40%) per year of the nominal value of the Class D Shares issued by the Company;

(v) Class E Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point thirty-five per cent (0.35%) per year of the nominal value of the Class E Shares issued by the Company;

(vi) Class F Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point thirty per cent (0.30%) per year of the nominal value of the Class F Shares issued by the Company;

(vii) Class G Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point twenty-five per cent (0.25%) per year of the nominal value of the Class G Shares issued by the Company;

(viii) Class H Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point twenty per cent (0.20%) per year of the nominal value of the Class H Shares issued by the Company;

(ix) Class I Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifteen per cent (0.15%) per year of the nominal value of the Class I Shares issued by the Company;

(x) Class J Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point ten per cent (0.10%) per year of the nominal value of the Class J Shares issued by the Company;

all as long as they are in existence, and

(xi) the remainder shall be distributed to the Relevant Class of Shares.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution and in accordance with the provisions of article 22. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association in accordance with the provisions of article 22.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders

deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in accordance with the provisions of article 22 of these articles of association.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2016.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The (i) one thousand five hundred (1,500) Class A Shares, (ii) one thousand five hundred (1,500) Class B Shares, (iii) one thousand five hundred (1,500) Class C Shares, (iv) one thousand five hundred (1,500) Class D Shares, (v) one thousand five hundred (1,500) Class E Shares, (vi) one thousand five hundred (1,500) Class F Shares, (vii) one thousand five hundred (1,500) Class G Shares, (viii) one thousand five hundred (1,500) Class H Shares, (ix) one thousand five hundred (1,500) Class I Shares, and (x) one thousand five hundred (1,500) Class J Shares have been entirely subscribed by Mr. Abdulrahman Saad A. Alrashid, aforementioned and represented as stated above, for the price of fifteen thousand euro (EUR 15,000).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400).

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 23, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:
 - (i) Mr. Abdul Rahman Saad AL RASHID, born in Al Ehsa (Saudi Arabia) on 17 September 1936, residing at P.O Box 9102, Riyadh 11413, Saudi Arabia, as class A manager;
 - (ii) Mr. Sulaiman AL RASHID, born in Riyadh (Saudi Arabia) on 23 August 1982, residing at P.O Box 9102, Riyadh 11413, Saudi Arabia, as class A manager;
 - (iii) Mr. Omran AL RASHID, born in Riyadh (Saudi Arabia) on 21 January 1975, residing at P.O Box 9102, Riyadh 11413, Saudi Arabia, as class A manager;
 - (iv) Mrs. Sylviane BOUYER, Director of companies, born in Viroflay (France) on 9 May 1957, professionally domiciled at 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, as class B manager;
 - (v) Mr. Nicolas MOTTIN, Director of companies, born in Strasbourg (France) on 15 May 1971, professionally domiciled at 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, as class B manager; and
 - (vi) Mr. Christophe Fasbender, private employee, born in Arlon (Belgium) on 6 December 1977, professionally domiciled at 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, as class B manager.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quinze, le seize juillet.

Par-devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

Mr. Abdul Rahman Saad A. Al Rashid, né à Al Ehsa (Arabie Saoudite) le 17 septembre 1936, résidant à P.O Box 9102, Riyadh 11413, Arabie Saoudite,

dûment représenté par Monsieur Frank Stolz-Page, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Riyadh (Arabie Saoudite), le 9 juillet 2015.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Le comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'il souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «ARTAR Holding Luxembourg S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel public à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société a, en outre, pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, y compris la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

2.5 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000), représenté par (i) mille cinq cent (1.500) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), (ii) mille cinq cent (1.500) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), (iii) mille cinq cent (1.500) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), (iv) mille cinq cent (1.500) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), (v) mille cinq cent (1.500) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), (vi) mille cinq cent (1.500) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), (vii) mille cinq cent (1.500) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), (viii) mille cinq cent (1.500) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»).

H)), (ix) mille cinq cent (1.500) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I») et (x) mille cinq cent (1.500) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»), et ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie A, les «Parts Sociales» et chacune une «Catégorie») ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 Le capital social de la Société pourra être réduit par annulation d'une Catégorie, en totalité mais non en partie, consistant en un rachat et en l'annulation de toutes les Parts Sociales émises de la Catégorie concernée, tel que déterminé par le conseil de gérance au fil de temps.

6.6 Les Parts Sociales devront être rachetées dans l'ordre alphabétique inverse, en commençant par les Parts Sociales de Catégorie J.

6.7 Les Catégories suivantes ne pourront être rachetées qu'une fois que toutes les Parts Sociales de la Catégorie précédente auront été intégralement rachetées. Chaque Catégorie pouvant être rachetée selon les règles prévues au présent article 6, sera ci-après désignée comme suit «Catégorie de Parts Sociales Concernée».

6.8 La Catégorie de Parts Sociales Concernée devra être rachetée et annulée pour un prix total correspondant à la valeur de marché d'une telle Catégorie, telle que définie à l'article 6.11 ci-dessous (le «Montant Total de l'Annulation»).

6.9 Dans le cas où le capital social serait réduit par le rachat et l'annulation d'une Catégorie (dans l'ordre prévu à l'article 6.6), cette Catégorie donnera droit à ces détenteurs, au prorata de leur participation dans cette Catégorie, au Montant Disponible (tel que défini ci-dessous) et les détenteurs de Parts Sociales de la Catégorie rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chaque Part Sociale de la Catégorie de Parts Sociales Concernée qu'ils détiennent et qui a été annulée.

6.10 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation (tel que défini ci-dessous) par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

6.11 Le Montant Total de l'Annulation doit être un montant déterminé par le conseil de gérance sur la base de comptes intermédiaires de la Société arrêtés à une date qui ne peut précéder de plus de huit (8) jours la date de rachat et d'annulation de la Catégorie concernée. Le Montant Total de l'Annulation pour chaque Catégorie correspondra au Montant Disponible (augmenté de la valeur nominale de chaque part sociale à annuler) de la Catégorie concernée au moment de l'annulation de ladite Catégorie à moins que le conseil de gérance n'en décide autrement étant entendu toutefois que le Montant Total de l'Annulation ne doit jamais être plus élevé que le Montant Disponible (augmenté de la valeur nominale de chaque part sociale à annuler). Le conseil de gérance peut décider, lors de la détermination du Montant Total de l'Annulation, d'inclure ou d'exclure les primes d'émission ou primes assimilées librement distribuables en partie ou en totalité.

6.12 Le Montant Disponible correspond au montant total du bénéfice net de la Société (y compris le bénéfice reporté), dans la mesure où les détenteurs de Parts Sociales de la Catégorie concernée auraient eu droit aux distributions conformément aux articles 22 et/ou 23 des présents statuts (i) augmenté de toute réserve librement distribuable, y compris, le cas échéant, le montant des primes d'émission ou primes assimilées et de la réduction de la réserve légale relatives à la Catégorie concernée à annuler, et (ii) diminué de (a) toute perte (y compris les pertes reportées), (b) toute somme à porter en réserves non-distribuables, chaque fois tel qu'indiqué dans les comptes intermédiaires concernés et (c) tous dividendes accumulés et impayés dans la mesure où ils ne sont déjà pas venus réduire le BN (pour éviter toute ambiguïté, sans double comptage), de sorte que: $MD = (BN + B) - (P + RL + DL)$. Où: MD = Montant Disponible; BN = bénéfice net (y compris le bénéfice reporté); B = toute réserve librement distribuable, y compris, le cas échéant, le montant de la réduction de la prime d'émission et de la réduction de réserve légale relatives à la Catégorie à annuler; P = toute perte (y compris les pertes reportées); RL = toute somme à porter en réserve(s) non-distribuable(s) conformément aux dispositions de la loi ou des présents statuts; DL = tous dividendes accumulés et impayés dans la mesure où ils ne sont pas déjà venus réduire le BN.

6.13 Une fois que les Parts Sociales de la Catégorie concernée auront été rachetées et annulées, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera exigible et payable par la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Des assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance constitué de gérants de catégorie A («Gérants de Catégorie A») et de gérants de catégorie B («Gérants de Catégorie B»). Les Gérants de Catégorie B devront résider à Luxembourg.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

15.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Dans l'hypothèse où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, le conseil de gérance pourra délibérer ou agir valablement seulement si au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B est présent ou représentée à la réunion.

16.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Dans l'hypothèse où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les décisions devront être prises à la majorité des gérants présents ou représentés incluant au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

16.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Les procès-verbaux de chacune des réunions du conseil de gérance devront être signés par un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B (y compris par voie de représentation). Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre, devront être signés par un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B (y compris par voie de représentation).

Art. 18. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature conjointe d'au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B (y compris par voie de représentation) ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 En cas de distribution, les montants distribués seront répartis comme suit:

(i) les Parts Sociales de Catégorie A donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A émises par la Société;

(ii) les Parts Sociales de Catégorie B donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B émises par la Société;

(iii) les Parts Sociales de Catégorie C donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C émises par la Société;

(iv) les Parts Sociales de Catégorie D donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quarante pour cent (0,40%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D émises par la Société;

(v) les Parts Sociales de Catégorie E donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E émises par la Société;

(vi) les Parts Sociales de Catégorie F donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule trente pour cent (0,30%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F émises par la Société;

(vii) les Parts Sociales de Catégorie G donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G émises par la Société;

(viii) les Parts Sociales de Catégorie H donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule vingt pour cent (0,20%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H émises par la Société;

(ix) les Parts Sociales de Catégorie I donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quinze pour cent (0,15%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I émises par la Société;

(x) les Parts Sociales de Catégorie J donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule zéro dix pour cent (0,10%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie J émises par la Société;

chacune d'entre elles et pour autant qu'elles n'auront pas été rachetées, et

(xi) le solde sera distribué à la Catégorie de Parts Sociales Concernée.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués et en conformité avec les dispositions de l'article 22 des présents statuts. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts en conformité avec les dispositions de l'article 22.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés conformément à l'article 22 des présents statuts.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2016.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

- Les (i) mille cinq cent (1.500) Parts Sociales de Catégorie A, les (ii) mille cinq cent (1.500) Parts Sociales de Catégorie B, les (iii) mille cinq cent (1.500) Parts Sociales de Catégorie C, les (iv) mille cinq cent (1.500) Parts Sociales de Catégorie D, les (v) mille cinq cent (1.500) Parts Sociales de Catégorie E, les (vi) mille cinq cent (1.500) Parts Sociales de Catégorie F, les (vii) mille cinq cent (1.500) Parts Sociales de Catégorie G, les (viii) mille cinq cent (1.500) Parts Sociales de Catégorie H, les (ix) mille cinq cent (1.500) Parts Sociales de Catégorie I et les (x) mille cinq cent (1.500) Parts Sociales de Catégorie J ont été intégralement souscrites par Mr. Abdulrahman Saad A. Alrashid, susmentionné et représenté tel que décrit plus haut, pour un prix de quinze mille euros (EUR 15.000).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de quinze mille euros (EUR 15.000) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de quinze mille euros (EUR 15.000) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Résolutions des associés

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 23, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérant pour une durée illimitée:

(i) Mr. Abdul Rahman Saad A. AL RASHID, né à Al Ehsa (Arabie Saoudite) le 17 septembre 1936, résidant à P.O Box 9102, Riyadh 11413, Arabie Saoudite, en tant que gérant de catégorie A;

(ii) Mr. Sulaiman AL RASHID, né à Riyadh (Arabie Saoudite) le 23 août 1982, résidant à P.O Box 9102, Riyadh 11413, Arabie Saoudite, en tant que gérant de catégorie A;

(iii) Mr. Omran AL RASHID, né à Riyadh (Arabie Saoudite) le 21 janvier 1975, résidant à P.O Box 9102, Riyadh 11413, Arabie Saoudite, en tant que gérant de catégorie A;

(iv) Mme Sylviane BOUYER, Gérant de sociétés, née à Viroflay (France) le 9 mai 1957, résidant professionnellement à 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en tant que géant de catégorie B;

(v) M. Nicolas MOTTIN, Gérant de sociétés, né à Strasbourg (France) le 15 mai 1971, résidant professionnellement à 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; et

(vi) M. Christophe FASBENDER, employé privé, né à Arlon (Belgique) le 6 décembre 1977, résidant professionnellement à 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du/des comparant que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 17 juillet 2015. GAC/2015/6110. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 23 juillet 2015.

Référence de publication: 2015123765/667.

(150134572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

AW Real Estate UK, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 198.682.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the sixth day of July.

Before Maître Martine DECKER, notary residing in Hesperange, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

“AWPG Arthur World Participation Group S.à r.l.” a private limited liability company existing under Luxembourg law, with registered office at 16, rue Beck, L-1222 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174359,

here represented by Maître Véronique WAUTHIER, lawyer, residing professionally at 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on June 10, 2015.

Said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove mentioned, has requested the undersigned notary to document as follows the articles of association (the “Articles”) of a private limited liability company (the “Company”):

Art. 1. Name. There is formed by the present deed a private limited liability company under the name “AW REAL ESTATE UK”.

Art. 2. Corporate object. The Company's corporate purpose is to engage in the acquisition, management, development, sale and rental of any piece of real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to real estate brokers and those concerning the placement and management of financial instruments.

The Company may also (i) hold and acquire participations, either in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and participate in the administration, management, control and development of such participations; (ii) acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stocks, shares, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments, and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever; (iii) participate in the creation, development, management and control of any companies or enterprises; and (iv) make direct or indirect investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form whatsoever except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of bonds to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledges, transfer, encumber or otherwise create and grant securities over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and commitments and/or obligations and commitments of any other companies or persons, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other companies or persons, in each case to the extent that those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

The Company may in general perform all movable, immovable, commercial, industrial or financial operations as well as all transactions and operations that directly or indirectly promote and facilitate the realization of its object or its extension.

The Company may in general perform all operations and transactions that directly or indirectly favor or relate to its object.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in the case of plurality of shareholders by means of a resolution of the shareholders' general meeting.

Agencies or branches may be established by the Company in any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 5. Capital. The corporate capital is set at two million Euros (EUR 2,000,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares having a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible since only one (1) owner is recognized per share. In case a share is held by more than one (1) person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one (1) person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

The creditors, beneficiaries or heirs are not allowed for any reason whatsoever to seal the assets and the documents of the Company off.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' general meeting.

Art. 6. Redemption by the Company of shares. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

Art. 7. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares are freely transferable.

The transfer of shares "inter vivos" to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of the shareholders representing at least the three-quarters (3/4) of the Company's corporate capital.

The shares may not be transmitted by reason of death of a shareholder to non-shareholders except with the approval of the general meeting of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the shares owned by the survivors. In this case however, no consent is required if the shares are transferred either to ascendants or descendants or to the surviving spouse.

In the case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of the 10th of August 1915 on commercial companies as modified (the "Law").

Art. 8. Death, suppression of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholder(s). The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 9. Management and representation. The Company is managed and administered by one or more managers, appointed by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders which sets their powers. The sole manager or the board of managers may, under its liability, delegate its powers to one or more agents. The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers.

If several managers have been appointed, the Company is managed by the board of managers which may appoint among its members a president. It may also appoint a secretary, whether manager or not, who will be in charge of the drafting of the minutes of the meetings of the board of managers meetings.

The board of managers shall meet upon call of any manager at the place indicated in the convening notice. The president shall preside all the meetings of the board of managers; in the absence of a president, the board of managers may appoint at the majority of the members present during this meeting any other manager to preside these meetings.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice. The notice may be waived by the consent in writing, or by email, facsimile or by any other similar means of communication, of each member of the board of managers. Separate written notice shall not be required for a meeting that is held at the time and place prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by email, facsimile or by any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may not represent more than one (1) of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. In the case where one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers have been appointed, at least one (1) class A and one (1) class B manager have to vote in favour of the resolution.

The resolutions are validly taken by the unanimity of the managers present or represented.

Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the president of the meeting or, if no president has been appointed, by all the managers present or represented.

The board of managers can pass circular resolutions with approval expressed on a single document or on multiple written copies or by email, facsimile, or by any other similar means of communication, to be confirmed in writing, the whole representing the minutes evidencing the resolution.

The Company shall be bound towards third parties by the signature of the sole manager or if several managers have been appointed, by the joint signature of any two (2) managers and, in case the shareholders have appointed one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers, by the joint signature of one (1) class A manager and one (1) class B manager.

The copies and extracts of the minutes to be produced in justice and somewhere else shall be signed by the president or by two (2) managers or by any person to whom such signatory power has been delegated by the board of managers.

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company. As simple representatives, they are only liable for the execution of their mandate.

Art. 10. Shareholders general meetings. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of several shareholders, each shareholder may participate to the general meetings, regardless of the number of shares he is holding. Each shareholder has voting rights commensurate to the number of shares he is holding or representing.

If no higher quorum mentioned in the Articles, collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one-half (1/2) of the corporate capital.

The shareholders can only change the nationality of the Company by unanimous vote. All other statutory changes may be adopted by the majority of the shareholders owning at least the three-quarters (3/4) of the corporate capital.

Art. 11. Financial year. The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 12. Profits and distributions.

12.1. General.

The annual accounts are drawn up by the sole manager or the board of managers at the end of each financial year and will be at the disposal of the sole shareholder or the shareholders at the registered office of the Company.

12.2. Allocation of profits.

The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits shown in the annual accounts of the Company.

The surpluses, as shown in the accounts, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciation, shall constitute the annual net profit of the Company.

12.3. From the annual net profits of the Company thus determined, shall be deducted five percent (5%) and allocated the legal reserve account. This deduction shall cease to be mandatory when the amount of the legal reserve shall have reached ten percent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

12.4 Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by the Law and under the following conditions:

(i) the board of managers must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or the Articles;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the board of managers must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

12.5. Where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the board of managers has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the board of managers.

12.6. The final dividend with respect to a financial year must be declared by a resolution of the general meeting, taking into consideration any advance payment on dividends declared by the board of managers with respect to the same financial year. Said dividend can be paid in cash and/or in kind.

12.7. Each shareholder who is entitled to receive a final dividend or, as the case may be, an advance payment on dividends may decide that said dividend shall accrue and be paid on a later date.

Art. 13. Dissolution - liquidation. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine

their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

Art. 14. Various. All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the applicable provisions of the Law.

Transitory provision:

The first financial year begins today and ends on December 31, 2015.

Subscription and payment:

All the shares have been subscribed by the sole shareholder, AWPG Arthur World Participation Group S.à r.l, prenamed, and have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of two million Euros (EUR 2,000,000.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary who states it.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2.950,-.

Resolutions of the sole shareholder:

Immediately after the incorporation, the sole shareholder, prenamed, represented as aforesaid and representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at two (2). The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mrs Judith ABOULKHEIR, managing director, residing at 9, rue Perronet, 92200 Neuilly-sur-Seine (France);
- Mrs Veronique WAUTHIER, lawyer, residing professionally at 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

2) The registered office is established at 16, rue Beck, L-1222 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the French version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le six juillet.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«AWPG Arthur World Participation Group S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, rue Beck, L-1222 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174359,

ici représentée par Maître Véronique WAUTHIER, avocat à la Cour demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt en vertu d'une procuration donnée le 10 juin 2015.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée (la «Société») dont elle a arrêté les statuts (les «Statuts») comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «AW REAL ESTATE UK».

Art. 2. Objet social. L'objet de la Société est de procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés ou non meublés, et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités.

La Société pourra également (i) détenir et acquérir des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et participer à l'administration, à la gestion, au contrôle et au développement de ces participations; (ii) acquérir par voie de souscription, d'achat, et d'échange ou de toute autre manière tous titres, actions, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs et/ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée; (iii) participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises; et (iv) effectuer directement ou indirectement des investissements

et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et gages, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou les obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

En général la Société pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

La Société pourra d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Siège social. Le siège de la Société est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés par décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire pour chacune d'elles. Dans le cas où une (1) part sociale est détenue par plus d'une (1) personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part sociale jusqu'à ce qu'une (1) personne soit désignée comme étant le seul détenteur en relation avec la Société.

Les créanciers, bénéficiaires ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée générale des associés.

Art. 6. Rachat des parts sociales par la Société. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition qu'elle dispose des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

Art. 7. Cession des parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que par l'accord donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social de la Société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort d'un associé à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois-quarts (3/4) des parts sociales appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales détenues par chaque associé peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi fondamentale du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»).

Art. 8. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture de l'(des) associé(s). Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 9. Gestion et représentation. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui déterminent leurs pouvoirs. Le gérant unique ou le conseil de gérance peuvent, sous leur responsabilité, déléguer leurs pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir. Les associés peuvent décider de répartir les gérants en différentes catégories, à savoir un (1) ou plusieurs gérants de catégorie A et un (1) ou plusieurs gérants de catégorie B.

Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par le conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courriel, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courriel, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut pas représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir uniquement en cas de majorité de ses membres présents ou représentés. Dans l'éventualité où un (1) ou plusieurs gérants de catégorie A et un (1) ou plusieurs gérants de catégorie B ont été nommés, au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B doivent approuver la résolution.

Les résolutions sont valablement prises si elles sont approuvées à l'unanimité des gérants présents ou représentés.

Les décisions du conseil de gérance sont actées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, en l'absence de président, par tous les gérants présents ou représentés.

Le conseil de gérance pourra prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courriel, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

La Société est valablement engagée envers les tiers par la signature du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants et, dans l'éventualité où un (1) ou plusieurs gérants de catégorie A et un (1) ou plusieurs gérants de catégorie B ont été nommés, par la signature conjointe d'un (1) gérant de catégorie A et d'un (1) gérant de catégorie B.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux (2) gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. En tant que simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 10. Assemblées générales des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte plusieurs associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient ou représente.

Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les Statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des Statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 12. Bénéfices et distributions.

12.1. Généralités

Les comptes annuels sont préparés par le gérant ou le conseil de gérance à la fin de chaque année sociale et seront à la disposition de l'associé unique ou des associés au siège social de la Société.

12.2. Affectation des bénéfices

Les associés décident de l'affectation du solde des profits nets annuels figurant dans les comptes annuels de la Société.

Le surplus résultant des comptes après déduction des dépenses générales et de fonctionnement, les charges et dépréciations, constitue le profit net annuel de la Société.

12.3. Un montant de cinq pourcent (5%) du profit net de la Société ainsi déterminé, doit être affecté à la réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque la réserve atteindra dix pourcent (10%) du capital social nominal de la Société.

12.4 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués en observant les termes et conditions de la Loi et sous réserve des conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le conseil de gérance dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés par la distribution de dividendes intérimaires.

12.5. Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance a le droit de réclamer le remboursement des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du conseil de gérance.

12.6. Le dividende final d'un exercice social sera déclaré par une résolution de l'assemblée générale en tenant compte de toute avance sur le paiement des dividendes déclarée par le conseil de gérance lors dudit exercice social. Ledit dividende peut être payé en numéraire ou en nature.

12.7. Tout associé en droit de recevoir un dividende final ou, le cas échéant, un dividende intérimaire, peut décider que ledit dividende coure et soit payé à une date ultérieure.

Art. 13. Dissolution - liquidation. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

Art. 14. Divers. Pour tous les points non expressément prévus dans les Statuts il convient de se référer aux dispositions de la Loi en vigueur.

Disposition transitoire:

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription et libération:

Toutes les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique «AWPG Arthur World Participation Group S.à.r.l.», prénommée, et ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que le montant de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 2.950,-.

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique prénommée, représenté comme ci-avant et représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Les membres du conseil de gérance sont au nombre de deux (2). Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Madame Judith ABOULKHEIR, directeur général, demeurant au 9, rue Perronet, 92200 Neuilly-sur-Seine (France);
- Madame Véronique WAUTHIER, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg;

2) L'adresse du siège social de la Société est établie au 16 rue Beck, L-1222 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de cette même comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénoms usuels, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Wauthier, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 07 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/21240. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 23 juillet 2015.

Référence de publication: 2015123774/378.

(150134514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

**Infinity Energy S.A., Société Anonyme,
(anc. Global Brands S.A.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 70.673.

—
In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth day of July.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of GLOBAL BRANDS S.A., a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies registry under number B 70.673 (the Company), incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Alex Weber, notary residing in Bascharage, dated July 6, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 723 dated 29 September 1999. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have been amended on several occasions and for the last time pursuant to a notarial deed of Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg, dated 3 June, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1818 dated 29 July, 2013.

The meeting was opened at 14.30 pm (CET), by Mrs Monique Drauth, employee, with professional address in Luxembourg being in the chair (the Chairman).

The Chairman appointed as secretary Mrs Nadine Majerus, employee, with professional address in Luxembourg (the Secretary).

The Meeting elected as scrutineer Mrs Rachida El Farhane, employee, with professional address in Luxembourg (the Scrutineer and together with the Secretary and the Chairman, the Bureau).

The Bureau formed, the Chairman declared and requested the notary to state that:

- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are indicated on an attendance list. This list and the proxies, after having been signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

- The present Meeting was convened by mail sent to the registered shareholders and by means of notices published twice in the Mémorial C on 25th June 2015 number 1571 and on 3rd July 2015 number 1641, and in the “Lëtzebuenger Journal” on 25th June 2015 and on 3rd July 2015.

These publications have been deposited on the desk of the Bureau.

Pursuant to the provisions of Article 22 of the law of December 9th, 1976 on the organization of the notarial profession, the notary has drawn the attention of the board of directors as well as shareholders of the Company, on the contents of articles 67-1 of the law of 1915 to the commercial companies (the “Law”).

- It appears from the attendance list to the Meeting that 56.62 % of the share capital of the Company, i.e. 200,106,704 shares with no nominal value, all subscribed and fully paid-up, is represented and all shareholders being present or represented state that they have been duly informed of the agenda of the Meeting as set out hereafter so that the Meeting is validly constituted and can validly deliberate and decide on all the items on the agenda.

The agenda of the Meeting is the following:

1. Convening formalities;

2. To remove and change the corporate object of the Company article 4.1 of the Articles to; “The Company is an investing company as defined by the AIM Rules of the London Stock Exchange. The Company has its business purpose, investment, operating in the commodities sector with an emphasis on oil and gas and gas services. Such investments include the provision of financing by way of farm-ins, earn-ins, loans, equity or other forms of financing and investments in and to companies in these sectors.”

3. To change the name of the Company into Infinity Energy S.A.;

4. To authorize and empower the Board of Directors for a period of five (5) years from June 1, 2015 to realize any increase of the corporate capital within the limits of the authorized corporate capital in one or several successive tranches, by the issuance of new shares, against payment in cash or in kind, by conversion of claims or convertible securities, upon the exercise of warrants or stock options, incorporation of (distributable) reserves of the corporation or in any other manner, to determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and to remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash;

5. To reset the amount of the authorized share capital of the Company;
6. Subsequent amendments of articles 1.1., 4.1, 5.2. and 5.4. of the Articles in order to reflect the authorization and empowerment of the board of directors (the Board of Directors) and the reset of the amount of the authorized share capital of the Company; and
7. Miscellaneous.

These facts having been exposed and acknowledged as true by the Meeting, the Meeting, after deliberation, adopted the following resolutions:

First resolution

The Meeting together with the Board of Directors have stated that at the extraordinary general meeting convened for 1st June 2015 by means of notices published twice in the Mémorial C on 13 May 2015 number 1243 and on 21 May 2015 number 1318, and in the “Lëtzebuurger Journal” on 13 May 2015 and on 21 May 2015, part of the shareholders have not regularly been convened by mail in accordance with article 17 of the articles of association of the Company.

In order to protect the rights of all the shareholders, the Board of Directors has decided to reconvene all shareholders with the same agenda in conformity with the Articles and the Law.

Second resolution

The Meeting, after deliberation, adopted the following resolution with 200,106,704 shares in favour and 0 share against:
The Meeting resolves to remove and to change the corporate object as follows:

“4.1. The Company is an investing company as defined by the AIM Rules of the London Stock Exchange. The Company has its business purpose, investment, operating in the commodities sector with an emphasis on oil and gas and gas services. Such investments include the provision of financing by way of farm-ins, earn-ins, loans, equity or other forms of financing and investments in and to companies in these sectors.”

Third resolution

The Meeting, after deliberation, adopted the following resolution with 200,106,704 shares in favour and 0 share against:
The Meeting resolves to change the name of the Company into “Infinity Energy S.A.”.

Fourth resolution

The Meeting hears the report of the Board drawn up in accordance with the terms of article 32-3 (5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, regarding the authorization to be granted to the Board to increase the share capital of the Company and to issue additional Shares in relation thereto, as well as to waive or limit the pre-emptive subscription rights of the shareholders in accordance with such authorization, a copy of which having been tabled to the Meeting.

The Meeting, after deliberation, adopted the following resolution with 200,081,830 shares in favour and 24,874 shares against:

The Meeting resolves to authorize and empower the Board of Directors for a period of five (5) years from June 1, 2015 to realize any increase of the corporate capital within the limits of the authorized corporate capital in one or several successive tranches, by the issuance of new shares, against payment in cash or in kind, by conversion of claims or convertible securities, upon the exercise of warrants or stock options, incorporation of (distributable) reserves of the corporation or in any other manner, to determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and to remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash.

Fifth resolution

The Meeting, after deliberation, adopted the following resolution with 200,093,975 shares in favour and 12,729 shares withheld:

The Meeting resolves to reset the authorized share capital of the Company at six million eight hundred forty-five thousand British Pounds (GBP 6,845,000.-), divided in five billion (5,000,000,000) shares with no nominal value.

Sixth resolution

The Meeting, after deliberation, adopted the following resolution with 200,093,975 shares in favour and 12,729 shares withheld:

As a result of the foregoing resolution, the Meeting resolves to amend the articles 1.1., 4.1, 5.2. and 5.4 of the Articles, in order to reflect the aforementioned resolutions.

Articles 1.1., 4.1, 5.2. and 5.4 of the Articles shall now read as follows:

“1.1. There exists a société anonyme under the name of Infinity Energy S.A. (the Company) governed by these articles of association (the Articles of Association) and by the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915, as amended (the Company Law).

4.1. The Company is an investing company as defined by the AIM Rules of the London Stock Exchange. The Company has its business purpose, investment, operating in the commodities sector with an emphasis on oil and gas and gas services. Such investments include the provision of financing by way of farm-ins, earn-ins, loans, equity or other forms of financing and investments in and to companies in these sectors.

5.2. In addition to the corporate subscribed share capital, the authorized share capital of the Company is set at six million eight hundred forty-five thousand British Pounds (GBP 6,845,000.-), divided in five billion (5,000,000,000) shares with no nominal value.

5.4. This authorization is valid for a period of five (5) years from June, 1, 2015 and may be renewed by the General Meeting.”

There being no further business, the meeting is closed at 15.00 am (CET).

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately one thousand six hundred Euro (EUR 1,600.-).

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by surnames, given names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le treizième jour du mois de juillet.

Par-avant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de GLOBAL BRANDS S.A., société anonyme ayant son siège social à 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et qui est enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous numéro B 70.673 (la Société), et constituée en vertu d'un acte notarié de Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, daté du 6 juillet 1999, et publié le 29 septembre 1999 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 723. Les statuts de la société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises, la dernière fois par acte notarié de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 3 juin, 2013, et publié le 29 juillet 2013 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1818.

L'Assemblée a été ouverte à 14h30 (HEC) par Mme Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Président) en qualité de président.

Le Président a nommé comme secrétaire Mme Nadine Majerus, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Secrétaire).

L'Assemblée a élu comme scrutateur Mme Rachida El Farhane, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Scrutateur; et conjointement avec le Secrétaire et le Président, le Conseil).

Le bureau s'est formé et, à la demande du Président, le notaire a déclaré que:

- Le nom de chaque actionnaire présent ou représenté à l'Assemblée et le nombre de ses actions, figurent sur la liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées ne varietur par les participants et le notaire se trouvent jointes au présent acte aux fins d'enregistrement.

- L'Assemblée avait été convoquée par lettre adressée aux actionnaires, et par deux avis publiés au Mémorial C, datés du 25 juin 2015, numéro 1571 et du 3 juillet 2015, numéro 1641; et dans le Lëtzebuurger Journal daté du 25 juin 2015 et 3 juillet 2015.

- Les publications susmentionnées ont été déposées sur le bureau du Conseil.

En vertu des dispositions de l'article 22 de la loi du 9 décembre 1976 sur l'organisation de notariat, le notaire a attiré l'attention du conseil d'administration ainsi que des actionnaires de la société, sur le contenu des articles 67-1 et 32-3 (5) de la loi de 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»).

- Il ressort de la liste de présence, 56,62% du capital social de la Société, i.e. 200.106.704 actions, souscrites et entièrement libérées, sans valeur nominale était représentés à l'Assemblée, et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré qu'ils avaient été informés de l'ordre du jour comme désigné ci-dessous, de sorte que l'Assemblée est constituée valablement et peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

Suit l'ordre du jour de l'Assemblée:

1. Formalités de la convocation;
2. Modification de l'objet de la Société (article 4.1. des Statuts):

« 4.1. La Société est une société d'investissement telle que définie selon les règles de l'«AIM» (Alternative Investment Market) de la Bourse de Londres.

L'objet social sera d'investir et d'opérer dans le secteur des matières premières et en particulier dans les secteurs pétroliers et gaziers et les services liés au gaz. De tels investissements incluent le financement par «farm-ins», «earn-ins», prêts, fonds propres ou toute autre forme de financement et d'investissement dans et aux sociétés de ces secteurs.»

3. Changement de la dénomination de la Société en Infinity Energy S.A.;

4. Autorisation et habilitation données au conseil d'administration (le Conseil d'Administration) afin de réaliser toute augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission de nouvelles actions, contre paiement en numéraire ou en nature, par conversion de créances ou de titres convertibles, suivant exercice de warrants ou de stock options, incorporation au capital de réserves (distribuables) de la Société ou de toute autre manière, à déterminer la place et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix de l'émission, les termes et les conditions de la souscription et du paiement des nouvelles actions, et à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires en cas d'émission d'actions contre paiements en numéraire pour une durée de cinq (5) ans à compter du 1^{er} juin 2015;

5. Fixation du capital social autorisé de la Société;

6. Modification subséquente des articles 1.1., 4.1., 5.2 et 5.4 des Statuts afin de refléter l'autorisation et habilitation du Conseil d'Administration et la fixation du capital social autorisé de la Société; et

7. Divers.

Ces faits ayant été exposés et admis comme exacte par l'Assemblée, celle-ci, après délibération a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée ensemble avec le Conseil d'Administration ont constaté qu'à l'assemblée générale extraordinaire, qui a été convoquée par deux avis publiés au Mémorial C, datés du 13 mai 2015, numéro 1243 et du 21 mai 2015, numéro 1318; et dans le «Lëtzebuenger Journal» daté du 13 mai 2015 et 21 mai 2015, une partie des actionnaires n'avaient pas été régulièrement convoqué par lettres conformément à l'article 17 des statuts de la Société.

Afin de respecter les droits de tous les actionnaires, le Conseil d'Administration a décidé de reconvoquer tous les actionnaires avec le même ordre du jour conformément aux Statuts et la Loi.

Deuxième résolution

Après avoir délibéré, l'Assemblée a adopté la résolution qui suit, avec 200.106.704 actions en faveur et 0 action contre: L'Assemblée décide de modifier l'objet de la Société (article 4.1. des Statuts) comme suivant:

« 4.1. La Société est une société d'investissement telle que définie selon les règles de l'«AIM» (Alternative Investment Market) de la Bourse de Londres. L'objet social sera d'investir et d'opérer dans le secteur des matières premières et en particulier dans les secteurs pétroliers et gaziers et les services liés au gaz. De tels investissements incluent le financement par «farm-ins», «earn-ins», prêts, fonds propres ou toute autre forme de financement et d'investissement dans et aux sociétés de ces secteurs.»

Troisième résolution

Après avoir délibéré, l'Assemblée a adopté la résolution qui suit, avec 200.106.704 actions en faveur et 0 action contre: L'Assemblée décide de changer la dénomination de la Société en Infinity Energy S.A.;

Quatrième résolution

L'Assemblée a pris connaissance du rapport du conseil d'administration établi conformément aux dispositions de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, portant sur l'autorisation accordée au conseil d'administration d'augmenter le capital social de la Société et d'émettre pour cela des Actions, ainsi que de supprimer ou de limiter les droits de souscription préférentielles des actionnaires conformément à ladite autorisation, une copie dudit rapport ayant été présentée à l'Assemblée.

Après avoir délibéré, l'Assemblée a adopté la résolution qui suit, avec 200.081.830 actions en faveur et 24.874 actions contre:

L'Assemblée décide de l'autoriser et habiliter le Conseil d'Administration à réaliser toute augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission de nouvelles actions, contre paiement en numéraire ou en nature, par conversion de créances ou de titres convertibles, suivant exercice de warrants ou de stock options, incorporation au capital de réserves (distribuables) de la Société ou de toute autre manière, à déterminer la place et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix de l'émission, les termes et les conditions de la souscription et du paiement des nouvelles actions, et à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires en cas d'émission d'actions contre paiements en numéraire pour une durée de cinq (5) ans à compter du 1^{er} juin 2015.

Cinquième résolution

Après avoir délibéré, l'Assemblée a adopté la résolution qui suit, avec 200.093.975 actions en faveur et 12.729 actions d'abstention:

L'Assemblée décide de fixer le capital social autorisé de la Société à six millions huit cent quarante-cinq millions livres sterlings (GBP 6.845.000,-) divisé par cinq milliards (5.000.000.000) actions sans valeur nominale.

Sixième résolution

Après avoir délibéré, l'Assemblée a adopté la résolution qui suit, avec 200.093.975 actions en faveur et 12.729 actions d'abstention:

Conformément à la résolution ci-avant, l'Assemblée décide de modifier les articles 1.1., 4.1., 5.2. et 5.4 des Statuts afin de refléter l'autorisation et habilitation du Conseil d'Administration.

Désormais, les articles 1.1., 4.1., 5.2. et 5.4 des Statuts se liront ainsi:

« **1.1.** Il existe une société anonyme dénommée INFINITY ENERGY S.A. (la Société) régie par les présents statuts (les Statuts) et par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la Loi).»

« **4.1.** La Société est une société d'investissement telle que définie selon les règles de l'«AIM» (Alternative Investment Market) de la Bourse de Londres.

L'objet social sera d'investir et d'opérer dans le secteur des matières premières et en particulier dans les secteurs pétroliers et gaziers et les services liés au gaz. De tels investissements incluent le financement par «farm-ins», «earn-ins», prêts, fonds propres ou toute autre forme de financement et d'investissement dans et aux sociétés de ces secteurs.»

« **5.2.** En plus du capital social souscrit, le capital social autorisé de la Société est fixé à six millions huit cent quarante-cinq millions livres sterlings (GBP 6.845.000,-) divisé par cinq milliards (5.000.000.000) actions sans valeur nominale.»

« **5.4.** Cette autorisation est valable pour une durée de cinq (5) ans à compter du 1^{er} juin 2015 et peut être renouvelée par l'Assemblée Générale.»

N'ayant plus d'autres questions à aborder, l'Assemblée était close à 15h00 (HEC).

Frais

Les frais payables par rapport à cet acte sont approximativement évalués à mille six cents Euros (EUR 1.600,-).

À la demande des comparants, le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais déclare que le présent acte est formulé en langue anglaise et suivi par une traduction en langue française; et à la demande des mêmes comparants, en cas de divergence entre les deux textes, la version anglaise primera.

DONT ACTE, le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, à la date indiquée en haut de ce document.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant, par noms, prénoms, états civils et adresse, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Drauth, Majerus, El Farhane, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 14 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/22078. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 23 juillet 2015.

Référence de publication: 2015124051/253.

(150134591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

**Auxi International S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Bayamo International S.à r.l.).**

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 197.962.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of July.

Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert.

THERE APPEARED:

1. IK Small Cap Fund I No.1 SCSp, a special limited partnership existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the "Registre de Commerce et des Sociétés" of Luxembourg under no B 195 691, with registered office at 1, rue de la Poudrerie, L-3364 Leudelange,

2. IK Small Cap Fund I No.2 SCSp, a special limited partnership existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the “Registre de Commerce et des Sociétés” of Luxembourg under no B 195 690, with registered office at 1, rue de la Poudrerie, L-3364 Leudelange,

3. IK Small Cap Fund I No.3 SCSp, a special limited partnership existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the “Registre de Commerce et des Sociétés” of Luxembourg under no B 195 726, with registered office at 1, rue de la Poudrerie, L-3364 Leudelange,

4. IK Small Cap Fund I No.4 SCSp, a special limited partnership existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the “Registre de Commerce et des Sociétés” of Luxembourg under no B 195 692, with registered office at 1, rue de la Poudrerie, L-3364 Leudelange,

all acting through their manager, IK Small Cap Fund 1 GP S.à r.l., a “société à responsabilité limitée”, existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-3364 Leudelange, 1 rue de la Poudrerie and registered with the “Registre de Commerce et des Sociétés” of Luxembourg under number no B 195450,

here represented by Mrs. Catherine DESSOY, Avocat à la Cour, residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxies, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, represented as aforesaid, have exposed to the undersigned notary:

1. Bayamo International S.à r.l., having its registered office at 1, rue de la Poudrerie, L-3364 Leudelange, incorporated pursuant a deed of the undersigned notary on June 24, 2015, not yet published at the Memorial C, Recueil des Associations et des Sociétés, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 197.962 (the “Company”).

2. The Company's capital is set at twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

3. The twelve thousand and five hundred (12,500) shares are all held as follows:

	Number of shares
IK Small Cap Fund I No.1 SCSp	3,125
IK Small Cap Fund I No.2 SCSp	3,125
IK Small Cap Fund I No.3 SCSp	3,125
IK Small Cap Fund I No.4 SCSp	3,125
TOTAL	<u>12,500</u>

The shareholders, represented as aforesaid and representing the entire share capital, have requested the undersigned notary to act the resolutions contained into the following agenda:

Agenda:

1. Decision to change the name of the Company to Auxi International S.à r.l. and consequent amendment to article 2 of the Company's articles of incorporation (the “Articles”);

2. Miscellaneous.

Sole resolution

The shareholders resolve to change the name of the Company into Auxi International S.à r.l. and consequently amend article 2 of the Company's Articles to read as follows:

“ **Art. 2.** The Company's name is “Auxi International S.à r.l.”.”

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at nine hundred Euros (EUR 900.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing in Luxembourg, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le seizième jour de juillet.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

ONT COMPARU:

1. IK Small Cap Fund I No.1 SCSp, société en commandite spéciale de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le no B 195 691, ayant son siège social à L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie,

2. IK Small Cap Fund I No.2 SCSp, société en commandite spéciale de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le no B 195 690, ayant son siège social à L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie,

3. IK Small Cap Fund I No.3 SCSp, société en commandite spéciale de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le no B 195 726, ayant son siège social à L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie,

4. IK Small Cap Fund I No.4 SCSp, société en commandite spéciale de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le no B 195 692, ayant son siège social à L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie,

toutes agissant par leur gérant, IK Small Cap Fund 1 GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-3364 Leudelange, 1 rue de la Poudrerie et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195450.

ici représentées par Maître Catherine DESSOY, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Les procurations, paraphées "ne varietur" par la mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Les comparantes, représentées comme ci-avant, ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

1. Bayamo International S.à r.l., ayant son siège social au 1, rue de la Poudrerie, L-3364 Leudelange, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 juin 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 197.962 (the "Company").

2. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

3. Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sont toutes détenues comme suit:

	Nombre de parts sociales
IK Small Cap Fund I No.1 SCSp	3.125
IK Small Cap Fund I No.2 SCSp	3.125
IK Small Cap Fund I No.3 SCSp	3.125
IK Small Cap Fund I No.4 SCSp	3.125
TOTAL	<u>12.500</u>

Les associés, représentés comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter l'unique résolution contenue dans l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement du nom de la Société en Auxi International S.à r.l. et modification subséquente de l'article 2 des statuts pour refléter le changement de dénomination sociale.

2. Divers.

Résolution unique

L'associé a décidé de changer le nom de la Société en Auxi International S.à r.l. et de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 2.** La dénomination de la société sera «Auxi International S.à r.l.» »

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. DESSOY, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 17 juillet 2015. Relation: DAC/2015/12010. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): J.THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 21 juillet 2015.

Référence de publication: 2015123779/126.

(150133896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

B&B Concepts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 23, am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 171.100.

Im Jahre zwei tausend fünfzehn, den vierzehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft "B&B CONCEPTS S.A.", mit Sitz in L-6868 Wecker, 23, Am Scheerleck, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 171.100, ursprünglich gegründet unter dem Namen "B&B FINANCIAL CONCEPTS S.A.", gemäß Urkunde aufgenommen Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, am 10. August 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2385 vom 25. September 2012,

abgeändert gemäss Urkunden aufgenommen durch Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, am:

- 21. September 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2827 vom 21. November 2012, enthaltend die Umfirmierung in B&B CONCEPTS S.A., und

- 4. Februar 2013, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1025 vom 30. April 2013 Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Edgar BAUSCHERT, Diplom-Kaufmann, wohnhaft in D-54441 Ayl, Bachweg 1 (Bundesrepublik Deutschland).

Der Vorsitzende beruft zur Schriftführer Herr Michael FRANKE, Verwaltungsratsmitglied, wohnhaft in D-54518 Altrich, Borschrech, 66, (Bundesrepublik Deutschland).

Die Versammlung bestellt als Stimmzählerin Frau Jacqueline BAUSCHERT, Diplom Kauffrau, wohnhaft in D-54296 Trier, KlausKordel-Strasse, 8, (Bundesrepublik Deutschland).

Der Vorstand der Versammlung war damit bestellt und der Vorsitzende erklärt und ersucht den Notar folgendes zu beurkunden:

A) Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung:

1. Anpassung von Artikel 4 der Satzungen wie folgt:

„ **Art. 4.** Gegenstand der Gesellschaft ist:

- Vermittlung, Verwaltung und Abschluss von Versicherungsverträgen als Versicherungsmakler bzw. als Société de Courtage,

- die Anlageberatung von Fondsmanagement und Investmentfonds,

- die Koordination bei der Auflage und Verwaltung von Investmentfonds und Finanzprodukten.

- die Unterstützung beim Marketing und bei Fondspreisveröffentlichungen oder der Implementierung bei Fondslagertellen oder Fondsplattformen.

- die Koordination von Kapitalanlagegesellschaften, Depotbanken, Vermögensverwalter oder Fondsvertrieben.

Der Zweck der Gesellschaft ist außerdem, sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland, der Erwerb, die Veräußerung, die Vermietung, die Verwaltung und die Verwertung von jeglichen Immobilien.

Gegenstand der Gesellschaft sind ebenfalls alle Handlungen, die in direktem oder indirektem Zusammenhang mit der Beteiligungsnahme in jeglicher Form in irgendwelchen Gesellschaften, mit der Verwaltung, dem Management, der Kontrolle und der Entwicklung dieser Beteiligungen stehen.

Sie kann ihre Gelder verwenden zur Gründung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios aus jeglichen Sicherheiten und Patenten jeder Herkunft, zur Beteiligung an Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen, zum Erwerb durch Einbringung, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption oder anderweitig von jeglichen Sicherheiten und Patenten, deren Veräußerung durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonst wie, sowie zur Gewährung von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien an die Unternehmen, an denen sie beteiligt ist.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen."

2) Statutarische Ernennungen

3) Verschiedenes.

B) Dass die anwesende Gesellschafterin, sowie die Anzahl der von ihr gehaltenen Aktien, in einer Anwesenheitsliste vermerkt werden; diese Anwesenheitsliste wird von der anwesenden Gesellschafterin und den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar "ne varietur" unterzeichnet.

C) Dass sämtliche Aktien, welche das gesamte Kapital darstellen, anwesend oder vertreten sind und dass die anwesende Gesellschafterin erklärt, eine entsprechende Einberufung erhalten zu haben und dass sie vor Versammlungsdatum über die Tagesordnung verfügen konnten.

Somit waren keine weiteren Einberufsmittelungen erforderlich.

D) Dass diese Versammlung, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ordnungsgemäß einberufen wurde und dass rechtsgültige Beschlüsse über alle in der Tagesordnung angegebenen Themen gefasst werden können.

Alsdann hat die Generalversammlung, nach eingehender Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Zweck der Gesellschaft anzupassen und somit Artikel 4 der Satzungen abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 4.** Gegenstand der Gesellschaft ist:

- Vermittlung, Verwaltung und Abschluss von Versicherungsverträgen als Versicherungsmakler bzw. als Société de Courtage,

- die Anlageberatung von Fondsmanagement und Investmentfonds,

- die Koordination bei der Auflage und Verwaltung von Investmentfonds und Finanzprodukten.

- die Unterstützung beim Marketing und bei Fondspreisveröffentlichungen oder der Implementierung bei Fondslagerstellen oder Fondsplattformen.

- die Koordination von Kapitalanlagegesellschaften, Depotbanken, Vermögensverwalter oder Fondsvertrieben.

Der Zweck der Gesellschaft ist außerdem, sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland, der Erwerb, die Veräußerung, die Vermietung, die Verwaltung und die Verwertung von jeglichen Immobilien.

Gegenstand der Gesellschaft sind ebenfalls alle Handlungen, die in direktem oder indirektem Zusammenhang mit der Beteiligungsnahme in jeglicher Form in irgendwelchen Gesellschaften, mit der Verwaltung, dem Management, der Kontrolle und der Entwicklung dieser Beteiligungen stehen.

Sie kann ihre Gelder verwenden zur Gründung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios aus jeglichen Sicherheiten und Patenten jeder Herkunft, zur Beteiligung an Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen, zum Erwerb durch Einbringung, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption oder anderweitig von jeglichen Sicherheiten und Patenten, deren Veräußerung durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonst wie, sowie zur Gewährung von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien an die Unternehmen, an denen sie beteiligt ist.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen."

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt

a.- Frau Jacqueline BAUSCHERT, Diplom Kauffrau, geboren in Saarburg (D) am 08. Januar 1987, wohnhaft in D-54296 Trier, Klaus-Kordel-Strasse, 8, (Bundesrepublik Deutschland), als Verwaltungsratsmitglied zu bestätigen.

b.- Herr Edgar BAUSCHERT, Diplom-Kaufmann, geboren in Ayl (Bundesrepublik Deutschland) am 8. Juli 1959, wohnhaft in D-54441 Ayl, Bachweg 1 (Bundesrepublik Deutschland), zum Verwaltungsratsmitglied zu benennen, und

c.- Herr Michael FRANKE, geboren in Wittlich (Bundesrepublik Deutschland) am 1. November 1971, wohnhaft in D-54518 Altrich, Borschrech, 66, (Bundesrepublik Deutschland) zum Verwaltungsratsmitglied zu benennen.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder enden nach der ordentlichen Gesellschafterversammlung in 2021.

Versammlung des Verwaltungsrates

Die Mitglieder des Verwaltungsrates der Gesellschaft, hier anwesend oder vertreten haben einstimmig folgendede Beschlüsse genommen

117782

Erster Beschluss

Der Verwaltungsrat ernennt Frau Jacqueline BAUSCHERT, Diplom Kauffrau, geboren in Saarburg (D) am 08. Januar 1987, wohnhaft in D-54296 Trier, Klaus-Kordel-Strasse, 8, (Bundesrepublik Deutschland), zur Vorsitzenden des Verwaltungsrates.

Zweiter Beschluss

Der Verwaltungsrat ernennt Frau Jacqueline BAUSCHERT, Diplom Kauffrau, geboren in Saarburg (D) am 08. Januar 1987, wohnhaft in D-54296 Trier, Klaus-Kordel-Strasse, 8, (Bundesrepublik Deutschland), zum delegierten Verwaltungsratsmitglied.

Dritter Beschluss

Diese Mandate enden nach der ordentlichen Gesellschafterversammlung in 2021.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt 1.100,-Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Edgar BAUSCHERT, Michael FRANKE, Jacqueline BAUSCHERT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 21 juillet 2015. Relation GAC/2015/6212. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015123776/125.

(150133760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Eren Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 169.674.

L'an deux mille quinze, le huit juillet.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de EREN PARTICIPATIONS S.A. (la «Société»), une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée par acte du notaire soussigné le 19 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1861, le 26 juillet 2012 et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 169.674.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par acte du notaire soussigné, le 19 décembre 2014 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 271 du 3 février 2015.

L'assemblée a été présidée par Madame Nathalie REHM, demeurant professionnellement au 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire Madame Sophie MATHOT, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée a désigné comme scrutateur Monsieur Alain ROBILLARD, demeurant professionnellement au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Il appert de la liste de présence établie par les membres du bureau que trente et un mille (31.000) actions représentant cent pour cent (100%) du capital social de la Société de trente et un mille euros (EUR 31.000) sont dûment présentes/ représentées à la présente assemblée.

Cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants et le notaire soussigné.

II. Tous les actionnaires, étant présents ou représentés, ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour et que l'assemblée peut régulièrement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour, sans obligation de justifier l'accomplissement des formalités de convocation.

III. A la date des présentes quarante-quatre millions quatre cent soixante mille (44.460.000) Parts Bénéficiaires ont été émises par décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

A. Emission d'un million cent quarante mille (1.140.000) Parts Bénéficiaires pour un montant d'un million cent quarante mille euros (EUR 1.140.000,00) et souscription des parts bénéficiaires ainsi émises en contrepartie d'un versement en espèces d'un million cent quarante mille euros (EUR 1.140.000,00); allocation de ce montant à ladite réserve et fixation du taux tel que précisé à l'article 5.8 § 1 des statuts de la Société à 3% pour les parts émises.

B. Modification subséquente de l'article 5.7 des statuts de la Société en insérant un deuxième alinéa afin que l'article se lise comme suit:

« 5.7. Indépendamment des actions représentatives du capital social, il peut être créé des titres ou parts bénéficiaires (les «Parts Bénéficiaires») dans les limites fixées par l'article 37 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée. Une réserve spéciale (la «Réserve») ne faisant pas partie du capital social peut être spécialement créée. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires peut émettre des Parts Bénéficiaires à sa seule discrétion sans réserver des droits préférentiels de souscription aux actionnaires ou détenteurs de Parts Bénéficiaires. Outre le capital social, une réserve spéciale (la «Réserve») a été créée et quarante-cinq millions six cent mille (45.600.000) Parts Bénéficiaires ne faisant pas partie du capital social de la Société ont été créées. Un montant de quarante-cinq millions six cent mille euros (EUR 45.600.000,00) a été alloué à la Réserve.»

C. Divers

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé d'émettre un million cent quarante mille (1.140.000) Parts Bénéficiaires pour un montant d'un million cent quarante mille euros (EUR 1.140.000,00) à EREN GROUPE S.A. en contrepartie d'un versement en espèces d'un million cent quarante mille euros (EUR 1.140.000,00) à la Réserve telle que stipulée à l'article 5.7 des statuts de la Société.

Conformément à l'article 5.7 des statuts de la Société, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires peut émettre des Parts Bénéficiaires à sa seule discrétion sans réserver des droits préférentiels de souscription aux actionnaires ou détenteurs de Parts Bénéficiaires.

L'assemblée a décidé d'allouer ce montant d'un million cent quarante mille euros (EUR 1.140.000,00) à ladite réserve.

A la suite de quoi, l'assemblée a décidé d'accepter la souscription et le paiement en espèces de ces Parts Bénéficiaires par EREN GROUPE S.A., avec siège social au 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 39052.

Ensuite, le souscripteur EREN GROUPE S.A., représentée par Monsieur Alain ROBILLARD, précité, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé comme indiqué ci-avant, a confirmé la souscription de EREN GROUPE S.A. ainsi que le paiement intégral des Parts Bénéficiaires ainsi émises par un versement en espèces d'un montant d'un million cent quarante mille euros (EUR 1.140.000,00).

Toutes les parts émises ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme d'un million cent quarante mille euros (EUR 1.140.000,00) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'assemblée décide par ailleurs de fixer le taux tel que précisé à l'article 5.8 § 1 des statuts de la Société à 3% pour les un million cent quarante mille (1.140.000) nouvelles parts émises.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de modifier l'article 5.7 des statuts de la Société, afin que l'article 5.7 se lise comme suit:

Version française

5.7. Indépendamment des actions représentatives du capital social, il peut être créé des titres ou parts bénéficiaires (les «Parts Bénéficiaires») dans les limites fixées par l'article 37 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée. Une réserve spéciale (la «Réserve») ne faisant pas partie du capital social peut être spécialement créée. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires peut émettre des Parts Bénéficiaires à sa seule discrétion sans réserver des droits préférentiels de souscription aux actionnaires ou détenteurs de Parts Bénéficiaires.

Outre le capital social, une réserve spéciale (la «Réserve») a été créée et quarante-cinq millions six cent mille (45.600.000) Parts Bénéficiaires ne faisant pas partie du capital social de la Société ont été créées. Un montant de quarante-cinq millions six cent mille euros (EUR 45.600.000,00) a été alloué à la Réserve.»

Version anglaise

5.7. In addition to shares representing the corporate capital, profit shares or similar securities may be created (the "Profit Shares") within the limits laid down by Article 37 of the Law of August 10, 1915, as amended. A special reserve ("the Reserve") which is not part of the corporate capital may be created especially for that purpose. The extraordinary general meeting of shareholders may issue Profit Shares at its sole discretion without reserving any preferential right to subscribe to the shareholders or holders of Profit Shares.

In addition to the corporate capital, a special reserve ("the Reserve") has been set up and forty-five million six hundred thousand (45,600,000) Profit Shares not belonging to the corporate capital have been created. An amount of forty-five million six hundred thousand Euros (EUR 45,600,000.00) has been allocated to the Reserve.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à deux mille trois cents euros (EUR 2.300,-).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal les comparants connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Nathalie REHM, Sophie MATHOT, Alain ROBILLARD, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 10 juillet 2015. 1LAC / 2015 / 21690. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 juillet 2015.

Référence de publication: 2015123964/109.

(150134100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Eren Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25b, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 188.556.

L'an deux mille quinze, le huit juillet.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de EREN INDUSTRIES S.A. (la «Société»), une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée par acte du notaire soussigné le 3 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2558 le 22 septembre 2014 et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 188556.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 30 décembre 2014 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 471 du 20 février 2015.

L'assemblée a été présidée par Monsieur Alain ROBILLARD, demeurant professionnellement au 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée a désigné comme scrutateur Madame Nathalie REHM, demeurant professionnellement au 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Il appert de la liste de présence établie par les membres du bureau qu'un million (1.000.000) d'actions représentant cent pour cent (100%) du capital social de la Société de 1.000.000,- EUR (un million d'euros) sont dûment présentes/ représentées à la présente assemblée.

Cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants, les membres du bureau et le notaire soussigné, pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

II. Tous les actionnaires, étant présents ou représentés, ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour et que l'assemblée peut régulièrement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour, sans obligation de justifier l'accomplissement des formalités de convocation.

III. qu'à la date des présentes 107.100.000 (cent sept millions cent mille) Parts Bénéficiaires ont été émises par décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

A. Émission de six millions neuf cent mille (6.900.000) nouvelles Parts Bénéficiaires pour un montant de six millions neuf cent mille euros (EUR 6.900.000,00) à NEW EREN S.A.; souscription des parts bénéficiaires ainsi émises en contrepartie d'un versement en espèces de six millions neuf cent mille euros (EUR 6.900.000,00); allocation de ce montant à ladite réserve et fixation du taux tel que précisé à l'article 5.8 § 1 des statuts de la Société à 3% pour les parts émises.

B. Modification subséquente de l'article 5.7 des statuts de la Société en insérant un deuxième alinéa afin que l'article se lise comme suit:

« 5.7. Indépendamment des actions représentatives du capital social, il peut être créé des titres ou parts bénéficiaires (les «Parts Bénéficiaires») dans les limites fixées par l'article 37 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée. Une réserve spéciale (la «Réserve») ne faisant pas partie du capital social peut être spécialement créée. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires peut émettre des Parts Bénéficiaires à sa seule discrétion sans réserver des droits préférentiels de souscription aux actionnaires ou détenteurs de Parts Bénéficiaires. Outre le capital social, une réserve spéciale (la «Réserve») a été créée et cent quatorze millions (114.000.000) de Parts Bénéficiaires ne faisant pas partie du capital social de la Société ont été créées. Un montant de cent quatorze millions d'euros (EUR 114.000.000,00) a été alloué à la Réserve.»

C. Divers

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé d'émettre six millions neuf cent mille (6.900.000) Parts Bénéficiaires pour un montant de six millions neuf cent mille euros (EUR 6.900.000,00) à NEW EREN S.A. en contrepartie d'un versement en espèces de six millions neuf cent mille euros (EUR 6.900.000,00) à la Réserve telle que stipulée à l'article 5.7 des statuts de la Société.

Conformément à l'article 5.7 des statuts de la Société, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires peut émettre des Parts Bénéficiaires à sa seule discrétion sans réserver des droits préférentiels de souscription aux actionnaires ou détenteurs de Parts Bénéficiaires.

L'assemblée a décidé d'allouer ce montant de six millions neuf cent mille euros (EUR 6.900.000,00) à ladite réserve.

A la suite de quoi, l'assemblée a décidé d'accepter la souscription de ces Parts Bénéficiaires par NEW EREN S.A., avec siège social au 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 188143.

Ensuite, le souscripteur NEW EREN S.A., ici représentée par Monsieur Alain ROBILLARD, précité en vertu d'une procuration donnée sous seing privé comme indiqué ci-avant, a confirmé la souscription de NEW EREN S.A. et le paiement intégral des Parts Bénéficiaires ainsi émises par un versement en espèces d'un montant de six millions neuf cent mille euros (EUR 6.900.000,00).

Toutes les parts émises ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de six millions neuf cent mille euros (EUR 6.900.000,00) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'assemblée décide par ailleurs de fixer le taux tel que précisé à l'article 5.8 § 1 des statuts de la Société à 3%, pour les six millions neuf cent mille (6.900.000) parts émises.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de modifier l'article 5.7 des statuts de la Société, afin que l'article 5.7 se lise comme suit:

Version française

5.7. Indépendamment des actions représentatives du capital social, il peut être créé des titres ou parts bénéficiaires (les «Parts Bénéficiaires») dans les limites fixées par l'article 37 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée. Une réserve spéciale (la «Réserve») ne faisant pas partie du capital social peut être spécialement créée. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires peut émettre des Parts Bénéficiaires à sa seule discrétion sans réserver des droits préférentiels de souscription aux actionnaires ou détenteurs de Parts Bénéficiaires.

Outre le capital social, une réserve spéciale (la «Réserve») a été créée et cent quatorze millions (114.000.000) de Parts Bénéficiaires ne faisant pas partie du capital social de la Société ont été créées. Un montant de cent quatorze millions d'euros (EUR 114.000.000,00) a été alloué à la Réserve.»

Version anglaise

5.7. In addition to shares representing the corporate capital, profit shares or similar securities may be created (the "Profit Shares") within the limits laid down by Article 37 of the Law of August 10, 1915, as amended. A special reserve ("the Reserve") which is not part of the corporate capital may be created especially for that purpose. The extraordinary general meeting of shareholders may issue Profit Shares at its sole discretion without reserving any preferential right to subscribe to the shareholders or holders of Profit Shares.

In addition to the corporate capital, a special reserve ("the Reserve") has been set up and one hundred and fourteen million (114,000,000) Profit Shares not belonging to the corporate capital have been created. An amount of one hundred and fourteen million Euros (EUR 114,000,000.00) has been allocated to the Reserve.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à EUR 4.000 (quatre mille euros).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, les comparants et membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure ont signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: Alain ROBILLARD, Sophie Mathot, Nathalie REHM, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C1., le 10 juillet 2015. 1LAC / 2015 / 21691. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 juillet 2015.

Référence de publication: 2015123963/107.

(150134123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Blumenthal Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 88.935.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le quatorze juillet.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

EVERY International Holding B.V., a Curaçao company, established at Plettrijweg Oost, Nr. 1, Willemstad, Curaçao, here represented by Mr Johannes L. VISSERS, manager, residing in Wertsteeg 2, NL-5331 PE Kerkdriel (Netherlands), by virtue of a power of attorney given under private seal delivered to the attorney, which after having been signed 'ne varietur' by the attorney and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing party, through its attorney, has requested the notary to act:

1. That the appearing party is the sole shareholder of the limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of BLUMENTHAL INVESTHOLDING S.à r.l., with registered office in L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt, R.C.S. Luxembourg number B 88.935, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph EL-VINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the 8th August 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1545 of 26th October 2002.

2. That the Company's capital is set at forty thousand US Dollars (USD 40.000), represented by hundred (100) shares with a par value of four hundred US Dollars (USD 400.-) each, all fully paid up.

3. That the appearing party, as shareholder, resolves to dissolve the Company.

4. That the appearing party declares that it has full knowledge of the

Art. icles of Incorporation of the Company and that it are fully aware of the financial situation of the Company.

5. That the appearing party, represented as said before, appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purpose of this deed.

6. That the appearing party is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company.

7. That the appearing party, represented as said before, declares that the liquidation of the Company is closed and that any register of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

8. That the appearing party hereby grants full discharge to the managers for their mandate up to this date.

9. That the books and records of the dissolved Company shall be kept for five years at L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

Upon these facts the notary stated that the company BLUMENTHAL INVESTHOLDING S.à r.l. was dissolved.

Costs

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of this deed, is approximately valued at nine hundred fifty euros (EUR 950).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the proxyholder, known to the notary, the appearing person signed together with Us the notary the present deed.

Version française du texte oui précède:

L'an deux mille quinze, le quatorze juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

EVERY International Holding B.V., une société établie à Curaçao avec siège au Plettrijweg Oost, Nr. 1, Willemstad, Curaçao, (le comparant), ici représentée par Monsieur Johannes L. VISSERS, gérant, demeurant au Wertsteeg 2, NL-5331 PE Kerkdriel (Pays-Bas), Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

1. Que le comparant est le seul et unique associés de la société à responsabilité limitée «BLUMENTHAL INVESTHOLDING S.à r.l.», avec siège social à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 88.935, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1545 du 26 octobre 2002.

2. Que le capital social est fixé à USD 40.000,- (quarante mille US dollars), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur de USD 400,-(quatre cents US dollars) chacune.

3. Que le comparant, comme associé unique de la Société, prononcent la dissolution de la Société.

4. Que le comparant déclare qu'il est en pleine connaissance des statuts de la Société et qu'il connaît parfaitement la situation financière de la Société.

5. Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoir d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6. Que le comparant est investis de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne.

7. Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts ou de tous autres titres seront annulés.

8. Que le comparant donne décharge pleine et entière aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.

9. Que les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société BLUMENTHAL INVESTHOLDING S.à r.l.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élève à environ à neuf cent cinquante euros (EUR 950).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Johannes L. VISSERS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 21 juillet 2015. Relation GAC/2015/6211. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015123811/92.

(150135154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Clareant European Direct Lending Fund II (Holding) SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, Avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 198.692.

—

Excerpt of the limited partnership agreement (the "Partnership Agreement") Of the partnership executed on 17 July 2015

1. Partners who are jointly and severally liable. Clareant EDL II GP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 51, avenue John. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (the "RCS") under number B 197.546 (the "General Partner").

2. Name, Partnership's purpose and registered office.

I. Name

"Clareant European Direct Lending Fund II (Holding) SCSp", a special limited partnership (société en commandite spéciale).

II. Purpose

The Partnership will be formed for the purposes of carrying on the business of an investor in accordance with its Partnership Agreement and, in connection therewith, carrying out transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

III. Registered Office

51, Avenue John. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

IV. Financial Year

The financial year end of the Partnership shall begin each year on the first (1st) of January and end on the thirty-first (31st) of December with the exception of the first fiscal year which shall begin on the date on which the Partnership commenced pursuant to the Partnership Agreement and shall end on the thirty-first (31st) of December 2016.

3. Designation of the manager and their signing authority. Subject to the provisions of the law of 10 August 1915 relating to commercial companies, as amended, and any delegation of its powers properly authorized under the Partnership Agreement, the business and affairs of the Partnership will be managed by the General Partner acting honestly, in good faith and in the best interest of the Partnership. Without limiting the generality of the foregoing, the General Partner will have the power and authority to do any act, take any proceeding, make any decision and execute and deliver any instrument, deed, agreement or document necessary for or incidental to carrying on the business of the Partnership.

4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends. The Partnership commenced on 17 July 2015.

The Partnership will continue, unless otherwise terminated in accordance with the Partnership Agreement, until dissolved by the written agreement of the General Partner and the Limited Partners (as defined under the Partnership Agreement).

Suit la traduction française du texte qui précède:

Extrait du contrat social (le "Contrat") de la société conclu le 17 juillet 2015

1. Associés solidairement responsables. Clareant EDL II GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 51, Avenue John. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), et

immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197.546 (l'«Associé Commandité»).

2. Dénomination, objet social de la Société et siège social.

I. Dénomination

“Clareant European Direct Lending Fund II (Holding) SCSp”, une société en commandite spéciale.

II. Objet social

La Société sera établie aux fins d'exercer l'activité d'un investisseur conformément au Contrat et de conduire les transactions directement ou indirectement liées à la prise de participations dans toute entreprise de quelle que forme que ce soit, ainsi que d'administrer, gérer, contrôler et développer de telles prises de participation, au Grand-Duché du Luxembourg et à l'étranger.

III. Siège social

51, Avenue John. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

IV. Exercice Social L'exercice social de la Société commence chaque année au premier (1^{er}) janvier et se termine au trente-et-un (31) décembre, à l'exception du premier exercice social qui débute à la date à laquelle la Société a été créée conformément au Contrat et se terminera le trente-et-un (31) décembre 2016.

3. Désignation du gérant et de son pouvoir de signature. Sujette aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciale, telle que modifiée, et à toute délégation de pouvoir dûment autorisée par le Contrat, la conduite des affaires de la Société sera gérée par l'Associé Commandité agissant honnêtement, de bonne foi et dans les meilleurs intérêts de la Société. Sans restreindre la portée générale de ce qui précède, l'Associé Commandité a les pouvoirs et l'autorité d'accomplir tous les actes, toute mesure, prendre toute décision et exécuter et remettre tous les instruments, actes, conventions ou documents nécessaires ou afférents à la conduite des affaires de la Société.

4. Date à laquelle la Société commence et date à laquelle elle se termine. La Société a été créée le 17 juillet 2015.

La Société perdurera, sauf dissolution conforme au Contrat, jusqu'à sa dissolution par accord écrit de l'Associé Commandité et des Associés Commanditaires (tels que définis dans le Contrat).

Référence de publication: 2015123849/68.

(150134754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Alba Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 106.378.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille quinze,

Le quinze juin,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ALBA INVESTMENTS S.A.", en liquidation, avec siège social à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, constituée suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 3 mars 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 630 du 29 juin 2005, mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 23 mars 2015, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1310 du 10 mai 2015, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 106.378, au capital social de deux cent quarante mille euros (EUR 240.000,00), représenté par cent (480) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,00) chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Carole GIOVANNACCI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Olga LOMAKINA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michael ERNZERHOF, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire à la liquidation.
2. Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation,
3. Clôture de la liquidation.
4. Indication de l'endroit où les livres et documents de la société devront être déposés et conservés pendant cinq ans à partir du jour de la liquidation.
5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide d'approuver le rapport du commissaire à la liquidation.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant au liquidateur qu'au commissaire à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats.

Troisième résolution:

L'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation de la société anonyme

"ALBA INVESTMENTS S.A.".

Tout passif ou actif de la société encore non exigible, non réalisé ou inconnu, à la date de la présente assemblée, sera pris en charge par les associés de la société, réparti au prorata de leurs participations dans la société.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide que les livres et documents de la société resteront déposés pendant cinq ans à l'ancien siège social.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signatures.

Référence de publication: 2015123753/59.

(150134113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Guardian Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 19, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 23.829.

In the year two thousand and fifteen, on the eighth of July,
Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

Was held

An extraordinary general meeting of the shareholders of "Guardian Europe S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 23.829, incorporated pursuant to a notarial deed on 21st January 1986, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 3rd April 1986, number 82 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 28th December 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 695 of 12th April 2011.

The meeting was opened at 2.20 p.m. with Ms Cheryl GESCHWIND, private employee, professionally residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Ms Flora GIBERT, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Ana MARTINEZ DE LECEA NOAIN, private employee, residing professionally in Dudelange.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the present meeting has the following:

Agenda

1. Transfer of the registered office of the Company to L-8070 Bertrange, 19, rue du Puits Romain, Atrium Business Park, Extimus Building, with effect as from 29th June 2015;
2. Subsequent amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company;
3. Miscellaneous.

II. - That the present or represented shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the present shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain attached to the present deed after having been initialled *ne varietur* by the persons appearing.

III. - That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholders declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to transfer the registered office of the Company to L-8070 Bertrange, 19, rue du Puits Romain, Atrium Business Park, Extimus Building, with effect as from 29th June 2015.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting resolves to amend the first sentence of article 5 of the articles of incorporation of the Company, which shall be read as follows:

“The Company’s registered office is established in the municipality of Bertrange.”

There being no further business, the meeting is closed.

WHEREOF, this deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, the board of the meeting signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le huit juillet,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S’est réunie

L’assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «Guardian Europe S.à r.l.», ayant son siège social à L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 23.829, constituée suivant acte notarié en date du 21 janvier 1986, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 3 avril 1986, numéro 82 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 28 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 695 du 12 avril 2011.

L’assemblée est ouverte à 14.20 heures sous la présidence de Mme Cheryl GESCHWIND, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mme Flora GIBERT, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

L’assemblée choisit comme scrutatrice Mme Ana MARTINEZ DE LECEA NOAIN, employée privée, résidant professionnellement à Dudelange.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d’acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège social de la Société vers L-8070 Bertrange, 19, rue du Puits Romain, Atrium Business Park, Extimus Building, avec effet au 29 juin 2015.
- 2.- Modification subséquente de l’article 5 des statuts de la Société.
- 3.- Divers.

II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société vers L-8070 Bertrange, 19, rue du Puits Romain, Atrium Business Park, Extimus Building, avec effet au 29 juin 2015.

Deuxième résolution

Par conséquent de la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social de la Société est établi dans la commune de Bertrange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des comparants, cet acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C.GESCHWIND, F.GIBERT, A.MARTINEZ DE LECEA NOAIN et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C 1, le 13 juillet 2015. 1LAC / 2015 / 21818. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Référence de publication: 2015124045/107.

(150134302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Auchan International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 73.616.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015123771/9.

(150134750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Arthur D. Little Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1025 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 166.083.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Référence de publication: 2015123731/10.

(150134539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.